

# TABLEAU D'INFORMATION SUR CHAQUE ACTIF ÉLIGIBLE AU PER ImpulsES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les frais de gestion annuels liés à un investissement dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) réduisent leur performance finale. Conformément à l'alinéa 2 de l'article L. 224-7 du Code monétaire et financier, le tableau ci-dessous a pour objectif d'informer les Participants, pour chaque FCPE éligible au PER, des frais prélevés et de l'impact de ces frais sur leur performance afin d'en tenir compte dans leurs choix d'investissement.

Les FCPE ImpulsES sont des FCPE nourriciers de FCP maîtres (parts ES) qui ont été créés le 22/09/2025. De ce fait, la performance et les frais des FCPE ImpulsES ont été simulés sur la base de la performance et des frais de parts déjà existantes de ces FCP maîtres (parts U) au 31/12/2024 (31/12/2023 pour ImpulsES PME). D'éventuelles différences dans la structure de rémunération ont été prises en compte lors de la simulation. La catégorie de parts U et la catégorie de parts ES ont la même politique d'investissement ainsi que la même structure de frais. Le FCPE ImpulsES PME est nourricier du fonds maître Amplegest PME (part IC) et sa performance a été simulée sur la base de la performance du fonds maître Amplegest PME (Part IC) ajustée des frais de gestion associés au FCPE ImpulsES PME. Ces performances ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Tout investissement peut entraîner une perte financière s'il n'est pas assorti d'une garantie sur le capital.

Ce tableau sera actualisé tous les ans à destination des Participants au PER ImpulsES et mis à disposition sur le site [www.regard-es.com](http://www.regard-es.com). L'Entreprise doit remettre à l'ensemble de ses salariés ce tableau lors de l'adhésion au PER ImpulsES.

Tableau d'information par actif								
Code ISIN	Libellé	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Performance brute de l'actif N-1 (A) <sup>1</sup>	Frais de gestion de l'actif (B) dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions) <sup>2</sup>	Performance nette de l'actif (A-B) <sup>3</sup>	Frais de gestion du plan (C) <sup>4</sup>	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions) <sup>5</sup>	Performance finale (A-B-C) <sup>6</sup>
<b>Fonds actions</b>								
990000205609	ImpulsES Actions	5	10.86 %	1.69 % (dont 1.54 %)	9.17 %	0 %	1.69 % (dont 1.54 %)	9.17 %
990000205759	ImpulsES PME <sup>7</sup>	5	-6.49 %	0.89 % (dont 0,74 %)	-8.58 %	0 %	0.89 % (dont 0,74 %)	-8.58 %
<b>Fonds obligations</b>								
990000205629	ImpulsES Obligations	2	3.10 %	0,90 % (dont 0,75 %)	2.20 %	0 %	0,90 % (dont 0,75 %)	2.20 %
<b>Fonds mixtes</b>								
990000205679	ImpulsES Prudent	2	3.40 %	1.05 % (dont 0,9 %)	2.35 %	0 %	1.05 % (dont 0,9 %)	2.35 %
990000205699	ImpulsES Équilibre	3	4.65 %	1.20 % (dont 1,05 %)	3.45 %	0 %	1.20 % (dont 1,05 %)	3.45 %
990000205709	ImpulsES Dynamique	4	6.50 %	1,70 % (dont 1,55 %)	4.80 %	0 %	1,70 % (dont 1,55 %)	4.80 %
990000205719	ImpulsES Flexible	3	5.17 %	0,95 % (dont 0,8 %)	4.22 %	0 %	0,95 % (dont 0,8 %)	4.22 %
990000205749	ImpulsES Flexible & Solidaire	3	4.05 %	0,95 % (dont 0,8 %)	3.10 %	0 %	0,95 % (dont 0,8 %)	3.10 %
<b>Fonds monétaires</b>								
990000205729	ImpulsES Monétaire <sup>8</sup>	1	3.94 %	0.35 % (dont 0,275%)	3.59 %	0 %	0.35 % (dont 0,275%)	3.59 %

*Gestion réalisée par la société de gestion de portefeuille PRO BTP FINANCE*

- Correspond à la performance du fonds avant que les frais de gestion ne soient prélevés.
- Les frais de gestion de l'actif correspondent aux frais prélevés par les sociétés de gestion sur les encours sous gestion des FCPE dont une partie est rétrocedée aux distributeurs selon un taux de rétrocession de commissions. Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation des fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution et peuvent, éventuellement, être en partie redistribués sous forme de rétrocessions de commission au profit du/des distributeurs et du gestionnaire du plan (avant-dernière colonne du tableau). Ils sont pris avant le calcul de la Valeur Liquidative des fonds et par conséquent en réduisent les performances. Source : Document d'Informations Clés (DIC), Coûts récurrents prélevés chaque année : Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation + Coûts de transaction.
- Correspond à la performance brute diminuée des frais de gestion de l'actif.
- Les frais de gestion du plan correspondent aux frais récurrents liés à la tenue de comptes titres prélevés sur le plan. Ces frais sont en principe à la charge de l'entreprise pour les salariés présents et à la charge de l'épargnant pour les salariés partis et retraités. REGARD Solutions d'Épargne Salariale n'applique pas de frais de gestion du plan prélevés sur les comptes des épargnants y compris ceux, salariés et non-salariés, qui ont quitté l'Entreprise.
- Correspond à la somme des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du contrat dont une partie est rétrocedée aux distributeurs selon un taux de rétrocession de commissions.
- Correspond à la performance brute diminuée des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du plan.
- Fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PER. Non éligible à la gestion libre.
- Attention, le droit d'entrée appliqué sur ImpulsES Monétaire peut représenter une proportion significative du rendement attendu des premières années pour les investisseurs choisissant de rester durablement sur ce support.

Les performances et les frais passés ne préjugent pas des performances et des frais futurs.

